

Article 21 du Règlement

Nous, parlementaires, savons bien qu'une telle enquête coûte cher, mais ces coûts sont bien faibles en comparaison des conséquences de ce vaste projet de dérivation de 88 p. 100 des eaux de la Nechako, qui fera baisser de trois pieds le Fraser à Hell's Gate, reliera le Fraser et la Skeena, ce qui aura de lourdes conséquences pour les ressources en poisson. Le ministre doit agir sans tarder et j'espère qu'il annoncera aujourd'hui même la tenue d'une enquête sur le projet de Kemano.

* * *

[Français]

L'EMPLOI**ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AIDER LA POPULATION D'ASBESTOS AU QUÉBEC**

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, jeudi dernier, la compagnie minière Johns Manville Asbestos annonçait un licenciement de plus de 225 personnes à compter du 1^{er} septembre prochain. Il y a quelques années, cette compagnie minière donnait du travail à plus de 2,700 personnes.

Au mois de septembre prochain, à peine 950 personnes seront à l'emploi de la J.M. Asbestos. Cette pénible situation s'explique de deux façons: la première est due au fait que le marché mondial de l'amianté est à la baisse; la deuxième est due au fait que la Johns Manville Asbestos, qui est une compagnie privée, se voit dans l'obligation de faire concurrence à des compagnies d'amianté qui sont la propriété du gouvernement du Québec, et maintient ses opérations en dépit de déficits considérables.

La ville d'Asbestos, qui est une municipalité très importante dans ma circonscription, a ainsi perdu plus de 1,500 emplois très bien rémunérés. Comme il s'agit d'une ville mono-industrielle, les conséquences sont tout simplement pénibles et dramatiques.

Le gouvernement du Québec ayant manifesté la plus totale indifférence à l'endroit de cette collectivité, je demande et supplie le gouvernement canadien de venir en aide à la population d'Asbestos.

A deux reprises déjà, notre gouvernement est intervenu, soit par le biais de l'octroi d'un statut de «zone désignée», et un peu plus tard, par le biais d'un Programme RELAIS doublé de l'application de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Encore une fois, monsieur le Président, je demande respectueusement mais fermement une intervention immédiate pour la région d'Asbestos, et ce pour éviter un «deuxième Schefferville».

* * *

● (1410)

[Traduction]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE**L'ÉTABLISSEMENT D'UNE USINE DE MONTAGE D'AUTOMOBILES JAPONAISES À ALLISTON (ONT.)**

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, les habitants d'Alliston et de la circonscription de Simcoe-Sud

sont très heureux aujourd'hui, car on vient d'annoncer que Honda Motors construira sa nouvelle usine de montage dans le comté de Tecumseth. En ma qualité de député de ce comté dynamique, je voudrais souhaiter la bienvenue à la société Honda à Alliston et la féliciter de la perspicacité dont elle a fait preuve en choisissant d'installer son entreprise de 100 millions de dollars dans ces lieux.

Mes bons amis, M. Oak Gray, le maire d'Alliston, M. Alan Glasford, le président du conseil municipal du comté de Tecumseth, et l'honorable George McCague, le député provincial de Dufferin-Simcoe, sont des hommes à l'esprit moderne et progressiste qui veilleront à ce que la société Honda et les localités environnantes tirent le meilleur parti de cette initiative.

La société Honda n'aura pas à chercher très loin les 250 employés dont elle a besoin pour faire tourner son usine. La population active de Simcoe-Sud est très compétente, dévouée et à la hauteur de la tâche, c'est-à-dire qu'elle sera en mesure de bien faire fonctionner l'une des entreprises les plus modernes et les plus récentes au Canada. D'ailleurs, le réseau de transport dans la région n'a pas son pareil.

Il m'est particulièrement agréable de voir qu'Alliston, lieu de naissance de ma mère, poursuit son expansion et continue à prospérer. Monsieur le Président, je voudrais dire à Honda Motors les paroles suivantes: *Kangei no i wo hyoshemasu.*

* * *

[Français]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL**LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES DU QUÉBEC**

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, ceci fait suite à la déclaration du ministre des Affaires sociales du Québec, le Dr Laurin, concernant la pension de sécurité de la vieille et les pensions pour les personnes âgées du Québec. J'ai demandé, au nom du gouvernement du Canada, tel que souligné lors d'une visite au Manoir des Îles de Laval, que le gouvernement du Canada s'objecte officiellement à la demande du Dr Laurin de transférer d'une façon ou d'une autre, soit par des points d'impôt ou encore par le biais de transferts fiscaux, tout programme à la province de Québec. Considérant l'attitude du premier ministre de cette province envers les personnes âgées qu'il considère comme une couche de la société qui s'objecte à l'article 1 du programme du Parti québécois traitant de la séparation du Québec, les personnes âgées nous demandent, monsieur le Président, qu'aucune modification ne soit apportée au Régime de sécurité de la vieillesse, au Régime du supplément de revenu garanti et aux pensions en ce qui concerne les résidents du Québec.